

Admission à l'école maternelle de Charette

Des enfants nés en 2015

Vous pouvez vous présenter à l'école de Charette :

Lundi 26 mars de 16h à 18h

Mardi 27 mars de 12h à 15h puis de 16h à 18h

Mercredi 28 mars de 9h à 11h

Jeudi 29 mars de 12h à 15h puis de 16h à 18h

Merci d'apporter

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie de Charette
- Toute pièce attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ou un document justifiant d'une contre indication.

Ouverture de la mairie de Charette : Lundi 13h30/17h30

Mardi de 9h/12h00 13h30/17h30

Jeudi 13h30/17h30

Vendredi 13h30/16h30

La Mairie sera fermée les 29 et 30 mars